



MAIRE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05 61 76 45 28 - Fax : 05 61 76 45 28 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du conseil municipal de GOYRANS**

Vendredi 03 Juillet 2020

Salle des fêtes



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
ELECTION DU MAIRE.....	4
DETERMINATION DU NOMBRE D'AJOINTS	6
ELECTION DES ADJOINTS	6
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	7
SUJETS SANS DEBAT	7
TABLEAU D'EMARGEMENT :	8



Réunion du conseil municipal du 03 Juillet 2020

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

M. ALMERO Jean-Jacques
Mme BOUCHERET Marie-Laure
Mme CAMAIN Anne-Claire
Mme COLLANGE Julie
Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corine
M. MARTY Hubert
Mme MONTADAT Nathalie
M. MUJICA ROJAS Domingo
Mme PEYREGA Mathilde
M. ROGNANT Pierre
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. ZANDONA Laurent

PROCURATIONS :

M. GEORGET Eric à M. ZANDONA

Ordre du jour : réunion ordinaire

- **Installation du Conseil Municipal :**
 - Élection du Maire
 - Détermination du nombre d'adjoints
 - Élection des adjoints
 - Lecture de la charte de l'élus local
- **Questions diverses :**



La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Monsieur Patrice ROBERT, maire. A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de ne pas voter le huis clos pour cette séance. Après l'appel nominal, il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et a déclaré le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.

Il quitte la salle sous les applaudissements du nouveau conseil municipal.

Monsieur Hubert MARTY, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Sandrine VANCOPPENOLLE.

ELECTION DU MAIRE

Hubert MARTY a demandé qui se présente au poste de maire.

Véronique HAITCE a levé la main.

M. Laurent ZANDONA a alors fait la déclaration suivante :

« Déclaration de Laurent ZANDONA le 3/07/2020 au conseil municipal du 3 juillet 2020 à 20h30 pour l'élection du Maire.

Nous (Eric GEORGET et moi-même Laurent ZANDONA) tenons à remercier les Goyranais qui se sont déplacés pour voter, et qui nous ont élus au sein de ce nouveau conseil municipal. Depuis le début nous prôtons le rassemblement de la population. Toujours dans cet esprit de rassemblement, nous avons demandé à Véronique HAITCE d'afficher un message fort de rassemblement aux Goyranais, en nous proposant un poste d'adjoint au sein du conseil, nous permettant d'afficher notre volonté de travailler tous ensemble pour le bien être de notre village, tout en représentant plus de 49% de la population ayant voté pour nous.

Malheureusement, cette proposition n'a pas été acceptée par Véronique HAITCE et son équipe, et nous ne pouvons que le regretter.

Malgré cette décision, nous continuerons à porter les valeurs et les projets qui nous sont chers lors des différents conseils, tout en étant constructifs. Nous insisterons sur des sujets importants à nos yeux et qui nous différencient, que ce soit :

- sur l'éducation, en insistant sur le maintien des classes, le bien-être des enfants et la suppression des classes à triple niveaux par la mise en place d'un RPI,
- sur une politique d'urbanisme maîtrisée et raisonnable,
- ou sur notre implication au sein du SICOVAL afin de faire valoir nos intérêts.

Forts de nos convictions et des suffrages obtenus, nous avons donc décidé de proposer ma candidature au poste de maire.

Laurent Zandona"

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.



Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

- **Monsieur Laurent ZANDONA a obtenu 2 voix ;**
- **Madame Véronique HAITCE a obtenu 13 voix au premier tour du scrutin. Ayant donc obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.**

Fait et délibéré le 03/7/2020 à 20h45.

À la suite du résultat du vote, Véronique HAITCE a pris la parole :

« C'est avec une très grande émotion que j'endosse aujourd'hui le rôle de Maire de votre village, de notre village.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier.

C'est d'abord une émotion personnelle. Maire, c'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. La population reste très attachée à la relation personnelle avec le maire.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de cette table.

Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés.

Merci aux 493 électeurs, soit presque 63 % des votes exprimés, qui dès le premier tour ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe « Goyrans un Nouvel Elan » en la positionnant en tête.

Le résultat du second tour nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.

Merci à ceux qui nous ont déjà fait savoir qu'ils sont prêts à participer en proposant leur compétence.

Une pensée aussi pour les deux colistiers qui n'ont pas été élus mais qui continuerons, je n'en doute pas, à être concernés et impliqués pour leur village.

Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Je remercie également les candidats de la liste Goyrans Ensemble. Sans opposition, il n'y a pas de démocratie. Nous accueillons donc au sein du Conseil Municipal deux représentants de leur liste. Nous garantirons, leur droit d'expression, le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun.



Je voudrais aussi remercier mon mari, mes enfants, ma famille pour m'avoir encouragée et soutenue pendant cette période électorale.

J'ai également une pensée particulière pour mon père qui aurait, j'en suis certaine, été fier de sa fille.

Ces élections s'achèvent et j'en retire pour ma part beaucoup de satisfaction. Tout d'abord celle d'avoir constituée une équipe unie, solidaire, motivée qui nous a portée vers la victoire. Sans ces 14 colistiers, rien n'aurait été possible, leur engagement a été total et c'est ma première fierté.

Dimanche dernier, vous avez décidé de nous faire confiance, de nous confier la gestion de la commune pour un mandat de six ans et nous devons garder à l'esprit que nous ne sommes là que pour une durée limitée. Nous ne devons pas vous décevoir.

Et je terminerai en disant que la confiance des Goyranais se mérite mais surtout elle se respecte.

Merci à tous »

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
--

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal pour Goyrans est de 15 conseillers municipaux, ce qui donne un nombre maximal d'adjoints de 4.

Madame le maire propose l'élection de 4 adjoints.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ratifier le nombre. Le nombre d'adjoints dans le conseil municipal est donc fixé à 4.

Fait et délibéré le 03/7/2020 à 21h00.

ELECTION DES ADJOINTS

Madame le maire après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection des adjoints.

Election du 1^{er} adjoint :

M. Denis VAILLANT a obtenu 13 voix, 2 abstentions. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^e adjoint :

Mme Sandrine VANCOPPENOLLE a obtenu 13 voix, 2 abstentions. Ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.



Election du 3e adjoint :

M. Jean Jacques ALMERO a obtenu 13 voix, 2 abstentions. Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 4e adjoint :

Mme Anne Claire CAMAIN a obtenu 13 voix, 2 abstentions. Ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré le 03/7/2020 à 21 h.

Madame le maire tient à préciser que la relation de confiance entre le maire et les adjoints est indispensable au sein d'une municipalité.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le maire procède ensuite à la lecture de la « Charte de l'élu Local ».

SUJETS SANS DEBAT/QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est ensuite levée par Madame le maire et clôt ainsi le conseil municipal.

